

Conseil d'administration
Élection du Conseil – 20^e Assemblée plénière – mai 2024 (Asuncion, Paraguay)

Postes ouverts à l'élection	Présentement	Procédures de mise en candidature	Présentation des candidatures
Conseil d'administration			Les candidatures seront acceptées jusqu'à 18 heures le jour précédant les élections.
Représentant/e de l'Amérique centrale	Panama	Les parlements ou les délégations parlementaires à l'Assemblée plénière qui désirent envoyer la candidature de leur parlement à l'un des postes de représentant sous régional doivent remplir le formulaire de nomination .	Les élections auront lieu pendant la session de clôture de l'Assemblée plénière. Selon les règlements de ParlAmericas, les candidats et candidates et leurs parlements respectifs doivent être représentés en personne le jour des élections. Les formulaires remplis avec les candidatures doivent être soumis au Secrétariat International de ParlAmericas à l'attention d'Anabella Zavagno , par courriel électronique à Anabella.Zavagno@parlamericas.org ou en personne. Les candidatures reçues seront affichées sur le site web de ParlAmericas . Pour plus d'information, veuillez contacter le Secrétariat International de ParlAmericas.
Représentant/e de l'Amérique centrale	Belize		
Représentant/e des Caraïbes	Saint Lucia		
Représentant/e des Caraïbes	Dominique		
Représentant/e de l'Amérique du Sud	Argentina		
Représentant/e de l'Amérique du Sud	Chili		
Événement			
Hôte de la 21^e Assemblée plénière	Paraguay	Les parlements ou les délégations parlementaires à l'Assemblée plénière qui désirent envoyer une offre d'organiser la 21 ^e Assemblée plénière (2025) dans leur pays doivent remplir le formulaire de nomination .	

En vertu de la Résolution 34-03, ratifiée dans le cadre de la 11^e Assemblée plénière, les parlements devront avoir payé leurs cotisations de membre pour se présenter au Conseil et y garder un siège. La réception du paiement pour l'année actuelle doit être confirmée par le Secrétariat international la journée précédant celle des élections.



Notes explicatives au sujet du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de l'exécution des activités qui lui sont confiées par les membres de l'Assemblée plénière de ParlAmericas. Un Secrétariat international permanent appuie le Conseil dans la gestion de questions qui préoccupent ParlAmericas.

Les membres du Conseil d'administration doivent être des membres actifs au sein de leur parlement national respectif. Un membre du Conseil d'administration ne peut pas occuper la fonction de ministre du Cabinet de façon simultanée dans l'organe exécutif du parlement auquel il appartient.

Afin d'observer un certain équilibre dans la représentation régionale, l'hémisphère doit être divisé selon les quatre sous régions suivantes :

- **Amérique du Nord** : Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique
- **Amérique centrale**: Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
- **Caraïbes** : Antigua-et-Barbuda, Commonwealth des Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago
- **Amérique du Sud** : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela

Le Conseil sera composé de vingt-deux (22) membres élus, répartis comme suit :

- Trois (3) représentants/es de différents parlements d'Amérique du Nord; Quatre (4) représentants/es de différents parlements d'Amérique centrale; et Cinq (5) représentants/es de différents parlements d'Amérique du Sud et des Caraïbes, ce qui atteint un total de 17 membres
- Cinq (5) individus élus par l'Assemblée plénière et aux rencontres des réseaux respectifs : président/e du Conseil, 1^{er} vice-président/e, président/e du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres, président/e du Réseau pour un Parlement Ouvert et président/e du Réseau parlementaire sur le changement climatique qui sont aussi désignés/es pour agir à titre de 2^e vice-présidents/es du Conseil

Les membres supplémentaires du Conseil, avec responsabilités et droits participatifs sauf le droit de vote, comprennent :

- L'ancien président/e immédiat
- Le/la représentant/e du pays qui organisera la prochaine Assemblée plénière
- Le/la directeur/trice général du Secrétariat international de ParlAmericas
- Un/e représentant/e permanent/e de l'OEA

[Les règlements de ParlAmericas](#) renferment de l'information détaillée concernant les procédures d'élections de ParlAmericas.